



# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le 07 avril 2017 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : POCHELU Bernadette, ARMENDARIZ Alain, BORDARRAMPE Xalbat, LADEUIX Jean-Pierre, POCHELU Didier, MINONDO Mirentxu, APHECETCHE Alain, MIRANDE Mathias, CHABAGNO Inès.

Absents excusés: HARISMENDY Emmanuelle (donne procuration à POCHELU Bernadette)

Secrétaire de séance : POCHELU Bernadette

Début de séance : 19h30

## **1/Approbation des Comptes de Gestion 2016**

Les Comptes de Gestion de la Commune et du Lotissement ont été approuvés à l'unanimité.

## **2/Approbation des Comptes Administratifs 2016**

Mme POCHELU Bernadette est élue présidente, le Maire ne participant pas au vote.

### ➤ COMMUNE

	DEPENSES 2016	RECETTES 2016
FONCTIONNEMENT	160 093.27	511 740.73
INVESTISSEMENT	301 672.49	170 795.72

### ➤ Lotissement

	DEPENSES 2016	RECETTES 2016
FONCTIONNEMENT	44 579.92	44 579.92
INVESTISSEMENT	141 183.85	43 157.25

## **3/Vote du Budget 2017**

### ➤ COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	441 172	441 172
INVESTISSEMENT	499 224	499 224

### ➤ Lotissement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	270 461	270 461
INVESTISSEMENT	253 000	253 000

## **4/Vente du lot n°4 du lotissement**

Une demande pour l'achat du lot n°4 d'une superficie de 1110m<sup>2</sup> pour un montant de 61 000€ a été faite auprès de la Mairie.

*Voté pour la vente de ce lot à l'unanimité.*

## **5/Désignation des représentants de la commune a la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses communes membres et a fixé sa composition à un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre, soit 158 titulaires et 158 suppléants.

Cette commission procèdera à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'Agglomération.

Sont proposés :

- Monsieur LARRABURU Antton, en qualité de membre titulaire ;
- Madame POCHELU Bernadette, en qualité de membre suppléant.

*Voté favorablement à la proposition ci-dessus à l'unanimité*

## **6/Mise en place du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP)**

L'attribution d'une prime mensuelle a été proposée pour l'agent administratif.

*Voté favorablement à l'unanimité*

## **7/PRISE DE COMPETENCE POLITIQUE ET LINGUISTIQUE EN FAVEUR DE LA LANGUE BASQUE ET CULTURE BASQUE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE**

Par délibération en date du 4 février 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur une prise de compétences en matière de politique linguistique en faveur de la langue basque et de culture basque.

*A l'unanimité, avis favorable à la prise de compétences « Politique linguistique en faveur de la langue basque » et « Culture basque » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.*

## **8/ACCUEIL DE STAGIAIRE AU SEIN DE LA COMMUNE**

Les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Afin d'encadrer et d'organiser cet accueil, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer toutes conventions relatives à l'accueil de stagiaires.

*Voté à l'unanimité*

### **Sujets divers :**

- pétition pour annuler la vente du site du château Elgart d'Etxarri

- Elections présidentielles : planning des permanences du bureau de vote pour les deux tours

- loyer appartement n°2 : vu l'ampleur des travaux effectués par le locataire, qui ont été plus importants que prévu initialement, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'offrir au locataire la gratuité de 2 mois et demi supplémentaires pour le remercier d'avoir entrepris de si longs travaux.

- zone d'agglomération du bourg : le conseil municipal a décidé l'agrandissement de la zone d'agglomération du bourg, et d'en déplacer les panneaux de signalisation (zone déplacée au niveau du panneau clignotant face à l'ikastola)

Fin de la séance : 21h00

---

Vu pour être affiché le 14 avril 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Le 14/04/2017

A SAINT MARTIN D'ARBEROUE